

Affaire 28-100425

Rapport d'information – Conclusion d'une convention de crédit-relais dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **28 mars 2025** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **23**

Absents : 03

Procurations : 03

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

LE MAIRE,

Johnny PAYET



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DIX AVRIL  
2025

L'an deux mille vingt-cinq le DIX AVRIL à DIX-HUIT HEURE ET DOUZE MINUTES le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S)** : Micheline CLAIN conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**PROCURATION(S)** : Sabrina HOARAU conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Héliette THIBURCE – Emilie NALEM conseillère municipale à Sabine IGOUFE

Publicité faite le 15 avril 2025

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20250410-DCM28-100425-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## Affaire 28-100425

### Rapport d'information – Conclusion d'une convention de crédit-relais dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 16 Juillet 2020, modifiée par la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2022, et selon les dispositions applicables concernant la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum cumulé de 7 millions d'euros, le maire informe l'assemblée de la conclusion d'une convention de crédit-relais avec la Caisse d'Epargne Provence Alpes Côte d'Azur (CEPAC) pour le préfinancement de l'opération de réalisation de la reconstruction du pont Frémicourt, pour un montant de 1 181 885,00 EUR.

Les conditions de réalisation de ce prêt-relais sont reprises ci-dessous :

- Objet : Financement des travaux de reconstruction du pont Bras-Piton-Frémicourt
- Prêteur : Caisse d'Epargne CEPAC
- Domiciliataire des flux : Caisse d'Epargne CEPAC
- Montant : 1 181 885 EUR (un million cent-quatre-vingt-un mille huit-cents quatre-vingt-cinq euros)
- Délai limite de remboursement à compter la mise à disposition des fonds Remboursement Final : 3 ans
- Type d'amortissement : In Fine
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Frais de dossier : 3 545 euros (trois mille cinq-cents quarante-cinq euros)
- Aucun frais de remboursement anticipé
- Caution / garantie : Cession notifiée des créances portant sur les subventions FEDER

La convention de crédit-relais, ainsi que l'arrêté portant conclusion et signature du concours avec CEPAC, sont disposés en annexe du présent rapport.

**Le Conseil municipal prend acte de la présente information.**

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme  
Le Maire

Johnny PAVET

